

Il y a 50 ans, en janvier 1969, les PTT créent le courrier à deux vitesses...

n°29

ANNIVERSAIRE
POSTAL



D'après : *Postes et Télécommunications* ;
juin-juillet 1968, p. 5 ; janvier 1969, p. 3 ;
février et mars 1969, p. 3 ; octobre 1969, p.
15.

Illustration : musée de La Poste, Paris.

■ Un événement

Le 13 janvier 1969, les PTT instaurent une nouvelle classification/tarification des objets de correspondance afin de mieux maîtriser les délais d'acheminement d'un trafic en forte croissance. Touchant au sacré du courrier des Français, le sujet suscite la polémique autour de ce qui est alors surnommé « courrier rapide » et « courrier lent ».

■ Un contexte

Mue par la quête de l'acheminement le plus rapide de toute nature de lettres, la Poste fait face à 8,5 milliards d'objets en 1967 contre 4,5 en 1950, dont la catégorie des imprimés et paquets pèse 1,5 Mds en 1967. Cette dernière catégorie souffre de délais irréguliers, (trois jours à trois semaines en fonction des aléas) insupportables pour l'économie du pays. Enfin, la Poste atteint difficilement 80% des objets distribués le lendemain, faute de priorisation au sein d'un réseau en surchauffe.

■ Une révolution

Trois points sont réformés. La sacrosainte notion de correspondance personnelle ne distingue désormais plus les plis des particuliers (seulement 28% du total à l'époque) de ceux commerciaux et administratifs. L'ancienne scission lettres / imprimés et échantillons, est remplacée par celle entre les plis et les paquets, sur la base de leur conditionnement. Surtout, deux délais d'acheminement des lettres sont proposés, choisis par l'expéditeur en fonction du tarif. Naissent ainsi une classe 1, en J+1 (distribution 24h après le dépôt), ainsi qu'une classe 2 (J+3 à J+4). A la mi 1969, le courrier non prioritaire atteint déjà 27% des flux, proches des objectifs de désengorgement du service.

■ Aujourd'hui

La réforme du courrier a régi le service postal jusqu'à la fin du XX^e siècle. Le traitement des paquets s'est progressivement trouvé extrait du courrier, avec sa propre chaîne logistique et de distribution, jusqu'à revenir dans son giron dans la seconde moitié des années 2010. La séparation entre courrier urgent et non urgent, qui a perduré sous cette dualité jusqu'au XXI^e siècle, est supplantée en 2012 par trois nouvelles catégories tarifaires : lettre prioritaire, lettre verte, pour suivre les préceptes du développement durable, et lettre en ligne, qui tire le meilleur parti du digital.